

2. LES OBJECTIFS 2022/2025 ET DES ORIENTATIONS D' ACTIONS

2.1 PREAMBULE

Depuis 2003, le Centre Social poursuit les mêmes cinq objectifs dans son Projet Social. En effet, l'étymologie du mot projet aurait pour double origine les notions de « dessein » et « dessin ». Ainsi, nous serions toujours entre l'idéal du lien social, de l'accueil, de la réponse aux demandes des populations à titre individuel ou collectif, et leur atteinte forcément toujours relative à travers les actions mises en place.

C'est tellement prégnant que nous parlons souvent de « réponses aux demandes », tant prétendre de répondre « aux besoins » des populations, au sens propre du terme, pourrait sembler irréaliste.

Aussi, parce qu'atteindre complètement ces mêmes cinq objectifs paraît illusoire et que les poursuivre sans relâche semble déjà être dans les missions de la CAF, ils vont être reposés pour les quatre années futures.

Au cours de la réunion du 26 juin, l'évaluation a posé des manques ou des points à améliorer comme indiqué dans le premier chapitre. A travers des propositions, ils seront intégrés dans des orientations d'actions.

-De plus, cette réunion du 26 juin a validé un certain nombre d'actions mises en place ces quatre dernières années. Et les participants ont fait des propositions particulières qui vont être ajoutées.

-Par ailleurs, en dehors des objectifs posés qui sont en lien direct avec les missions de la CAF, les actions proposées ne sont pas forcément inscrites dans le marbre. Les actions qui seront mises en place sont en quelque sorte des moyens mis en place pour essayer d'atteindre l'objectif. Donc dans l'absolu, des actions peuvent en remplacer d'autres poursuivant le même objectif.

-Il ne faut pas non plus occulter des actions possibles ou pas, notamment pour les jeunes, issues de la Convention Territoriale Globale en cours de signature en 2021, et d'éventuelles délégations transmises aux communes.

-Enfin, et notamment car cela fait partie des manques notés et des propositions suggérées, durant ces quatre prochaines années, le Centre Social va devoir faire des efforts pour favoriser la participation des adhérents et des structures adhérentes au suivi et à la réalisation du Projet Social.

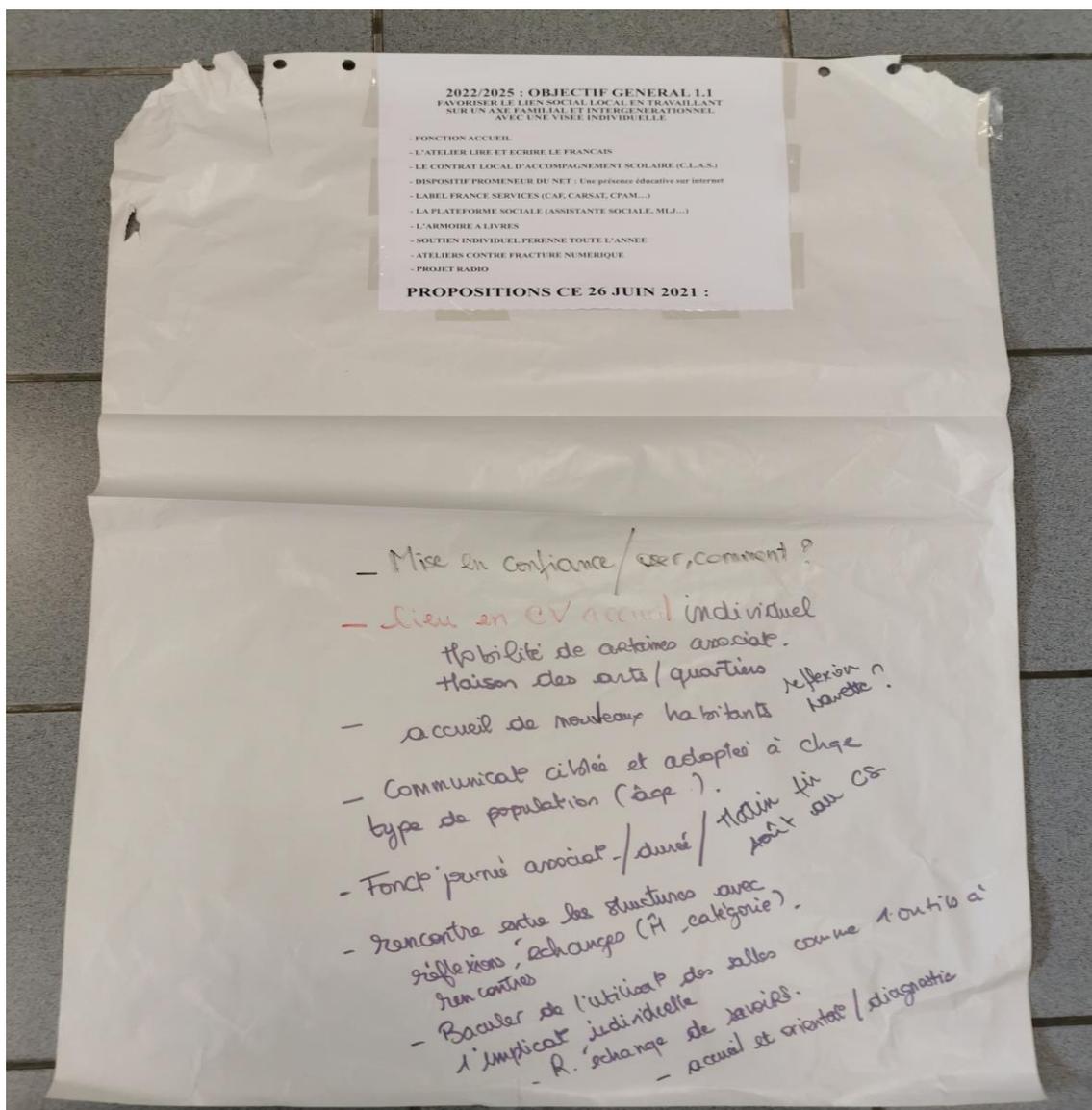
Cette participation accrue, souhaitée par tous, peut générer certaines actions non envisagées à ce jour, d'autant plus intéressantes qu'elles seraient le fruit d'un travail encore plus collectif, de l'idée à la réalisation et à l'évaluation.

Pour toutes ces raisons, et aussi pour la raison première que la structure doit toujours s'adapter pour que les réponses apportées soient au plus près des demandes et plus encore si possible des besoins des publics, les actions posées dans les cinq objectifs 2022/2025 sont possibles mais pas forcément arrêtées définitivement

Pour certaines, elles sont des orientations qui devront être confrontées à la réalité de la structure, aux décisions des parties prenantes, et tenant compte aussi des possibles en terme par exemple des budgets et des personnels.

Ces objectifs et ces actions envisagées sont néanmoins une base pour la direction à prendre pour les années futures du Centre Social qui fêtera ses 20 ans en octobre 2023.

2.2 L'OBJECTIF 1.1.: FAVORISER LE LIEN SOCIAL LOCAL EN TRAVAILLANT SUR UN AXE FAMILIAL ET INTERGENERATIONNEL AVEC UNE VISEE INDIVIDUELLE



Comme explicité depuis 2003 dans les précédents Projets Sociaux, il s'agit bien avec des réponses à des demandes individuelles, de mettre en œuvre la notion de « **être mieux pour être mieux avec les autres** ».

Que l'on reprenne la pyramide de Maslow, une littérature ou des études récentes, ce préalable personnel est très important pour pouvoir ensuite partager avec les autres.

C'est donc dans les missions d'un Centre Social que de travailler en ce sens.

La réunion du 26 juin a permis de valider la continuation d'actions réalisées ces dernières années en demandant de les optimiser. Leurs détails ont été déjà été précisés dans la partie évaluation et ne sont donc pas repris dans ce chapitre :

- LA FONCTION ACCUEIL
- DES ATELIERS SPECIFIQUES (« lire et écrire le Français », lutte contre la fracture numérique, relaxation musicale, etc.)
- LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE (C.L.A.S.) - LE DISPOSITIF PROMENEUR DU NET : Une présence éducative sur internet
- LE LABEL FRANCE SERVICES (C.A.F., C.A.R.S.A.T., C.P.A.M....)
- LA PLATEFORME SOCIALE (ASSISTANTE SOCIALE, M.L.J....)
- UN SOUTIEN INDIVIDUEL PERENNE TOUTE L'ANNEE (pour toutes les tranche d'âges aide à la recherche d'emploi, relais vers structures sociales, ou de loisirs, etc.)

De plus au cours de cette rencontre, les participants ont insisté sur des orientations complémentaires ou nouvelles, dont la plupart sont en lien direct avec la principale mission d'accueil d'un Centre Social :

- Un accueil spécifique des nouveaux adhérents dans une action présentant toutes les actions du Centre Social en lien avec la matinée « Portes Ouvertes » de reprise d'activités fin août.
- Une réflexion pour que l'équipe et les administrateurs puissent tenir des lieux d'accueil hors les murs (au centre ville, dans le quartier Malacorade, etc.).
- Mettre en place des outils de communication différents selon les publics (par exemple, sms, réseaux sociaux, téléphone portable, etc.)
- Optimiser au quotidien les rencontres avec les adhérents et les structures adhérentes pour apporter encore mieux les bonnes informations et être le meilleur relais possible entre la demande exprimée ou pas et la réponse obtenue. (Cela doit passer aussi par des compléments de formation de l'équipe).

- En 2021, le Centre Social travaille sur un Projet Radio. Il s'agit en partenariat avec une radio locale, d'avoir dans la structure, un studio mobile permettant de construire des émissions radio (qui pourront être ensuite diffusées sur nos réseaux sociaux, en écoute ou même filmées).

Ce projet est évidemment transversal avec les autres objectifs 2022/2025.

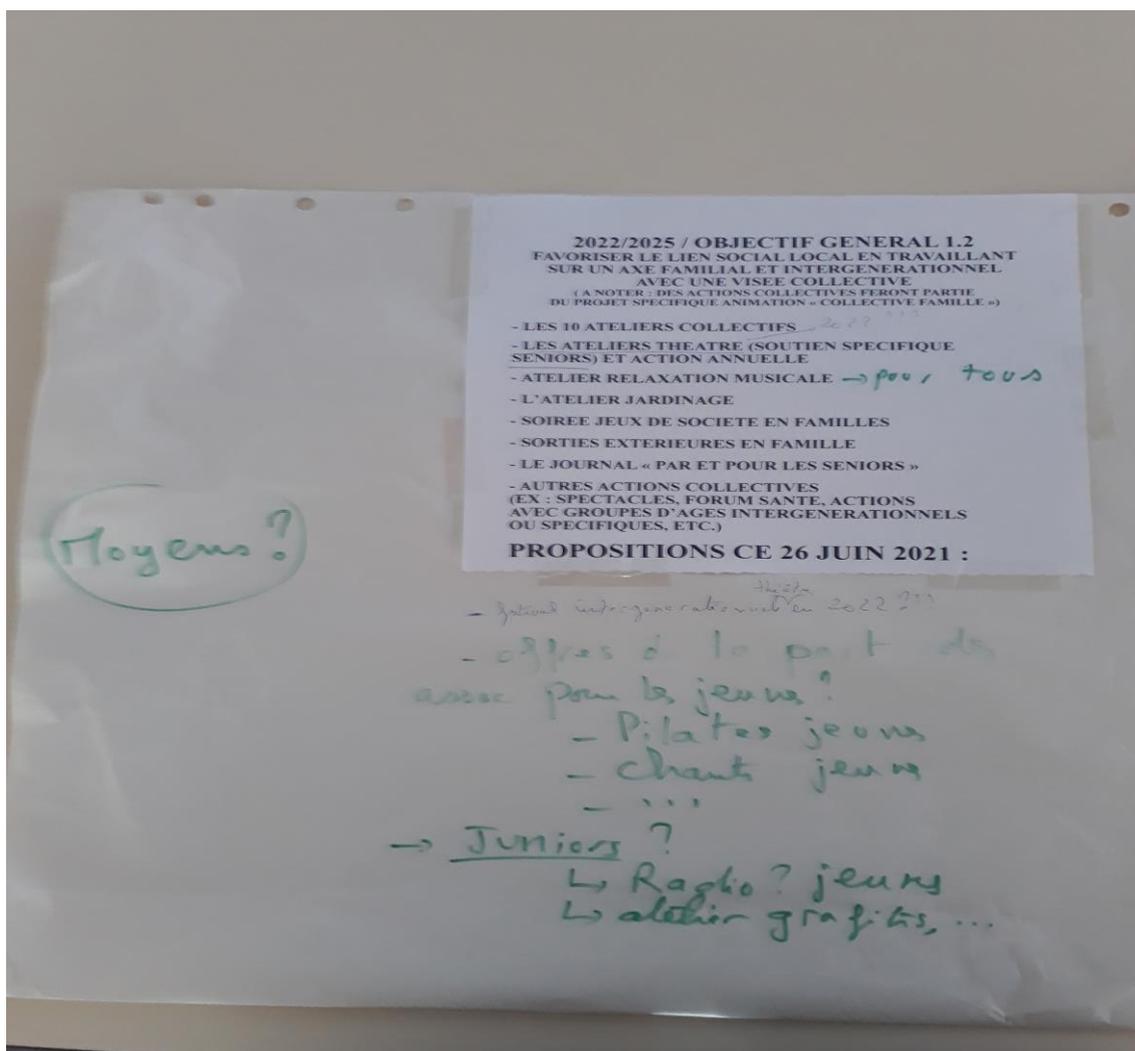
A titre individuel, il peut favoriser la réalisation de soi d'une personne s'engageant dans l'équipe de bénévoles qui à terme doit tenir la radio, ou un sentiment de considération d'une personne qui serait le sujet d'une émission.

Ce Projet Radio, à l'instar des actions spécifiques un peu particulières au Centre Social de Vergèze, (films, spectacles), peut devenir une action phare sur le long terme, qui peut aussi favoriser la relation adhérent et habitant de la commune non adhérent.

A ce titre, s'il est mentionné comme une action possible, ce projet, comme les autres actions, devra être travaillé le plus collectivement possible, avant même son démarrage souhaité fin 2021, début 2022. Au-delà d'être ainsi dans les missions et valeurs d'un Centre Social, le collectif dans lequel l'individu doit aussi avoir sa place, sera un atout de réussite pour qu'il convienne à tous et à chacun.

Enfin, ces orientations sont bien sûr en liens interactifs direct avec le Projet Collective-Famille en fin de document.

2.3. L'OBJECTIF 1.2.: FAVORISER LE LIEN SOCIAL LOCAL EN TRAVAILLANT SUR UN AXE FAMILIAL ET INTERGENERATIONNEL AVEC UNE VISEE COLLECTIVE



Là aussi, il ne sera pas repris tout l'argumentaire déjà explicité sur l'importance de cet objectif en lien avec les missions d'un Centre Social, posées par la CAF. Juste peut-on avancer de nouveau que la visée collective d'un Centre Social peut être aussi mise en lien avec le développement de l'humanité depuis 2 millions d'années. Et que c'est toujours fortement constaté dans des événements sociétaux paroxystiques malheureux ou heureux, où l'aspect grégaire semble redevenir primordial chez les individus. Peut-être ce sont des comportements qui renvoient à une attitude très profonde de « survie » ou de « communion » de l'espèce. La littérature sur la vie des groupes est très abondante pour décrire ces phénomènes collectifs, par des chercheurs et auteurs de différents champs des relations humaines.

Simplement un Centre Social, en dehors de ces moments exceptionnels, essaie concrètement et pragmatiquement de faire vivre au quotidien ce besoin moral peut-être très archaïque de l'individu.

Il s'agit bien d'« être plus ensemble pour mieux vivre ensemble ».

La réunion du 26 juin a permis de valider la continuation d'actions réalisées ces dernières années, en demandant de les optimiser. Leurs détails ont été déjà été précisés dans la partie évaluation et ne sont donc pas repris dans ce chapitre :

- LES 10 ATELIERS COLLECTIFS
 - LES ATELIERS THEATRE ET ACTION ANNUELLE (soutien spécifique des Seniors)
 - L'ATELIER JARDINAGE
 - SOIREE JEUX DE SOCIETE EN FAMILLES
 - SORTIES EXTERIEURES EN FAMILLE
 - LE JOURNAL « PAR ET POUR LES SENIORS »
 - AUTRES ACTIONS COLLECTIVES ET PARENTALITE
- (exemple : spectacles, forum santé, actions spécifiques collectives avec groupes d'âges intergénérationnels, etc.)

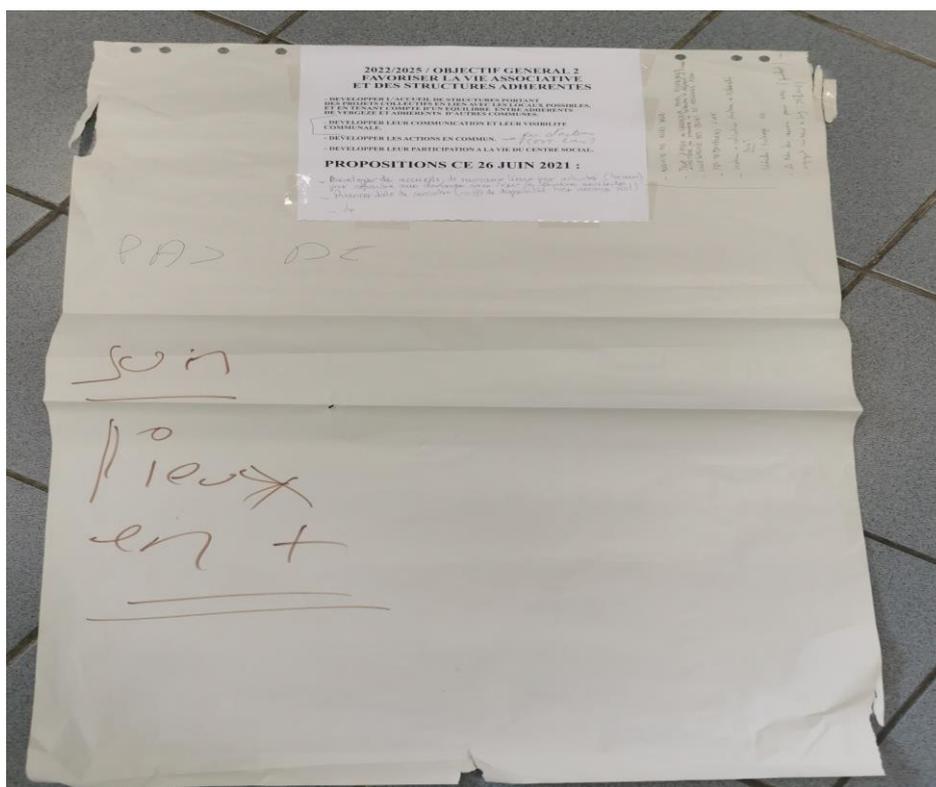
De plus, cette rencontre a suscité d'autres orientations :

- Depuis plusieurs mois, la question du **développement des actions pour les jeunes** est posée et a été de nouveau au cœur des discussions. Cela pourrait être une orientation intéressante pour les jeunes de 11 à 17 ans dans des accueils collectifs de mineurs sous réserve d'agrément et de délégation de la Communauté des Communes Rhony-Vistre-Vidourle dans le cadre de la nouvelle Convention Territoriale Globale. Cela peut être les accueils collectifs de jeunes majeurs pour favoriser leurs projets de loisirs ou artistiques notamment, ou ne serait ce que pour partager entre eux des moments.
- La participation des jeunes devra être favorisée également dans les 36 structures adhérentes. Le Projet Radio doit constituer aussi un moyen d'accueil des jeunes pour des actions de groupe ou intergénérationnelles

Ces orientations pour les jeunes, loin de supprimer d'autres actions, ont pour but de rééquilibrer les divers publics qui fréquentent le Centre Social, et sont tout à fait dans la poursuite de cet objectif collectif.

Là également, la mise en œuvre croise le Projet Collective-Famille intégré à ce Projet Social.

2.4. OBJECTIF 2 : FAVORISER LA VIE ASSOCIATIVE ET DES STRUCTURES ADHERENTES



Depuis la création du Centre Social, grâce aux locaux existants, il a toujours été favorisé l'accueil de structures adhérentes proposant de plus en plus d'activités très diverses, socioculturelles, sportives, plus sociales ou plus artistiques.

Ce sont maintenant 36 structures adhérentes qui participent grandement aux près de 1700 adhérents en 2019.

Et depuis 2008, des actions collectives ont été créées, et se sont développées jusqu'à la dernière pour 1000 spectateurs.

Cela constitue une spécificité du Centre Social de Vergèze à garder.

De plus, des rencontres collectives sur la vie du Centre Social existent. Mais cet aspect doit être renforcé.

Il s'agit bien de favoriser pour les pratiquants d'« **être mieux dans leur activité pour mieux vivre ensemble** »

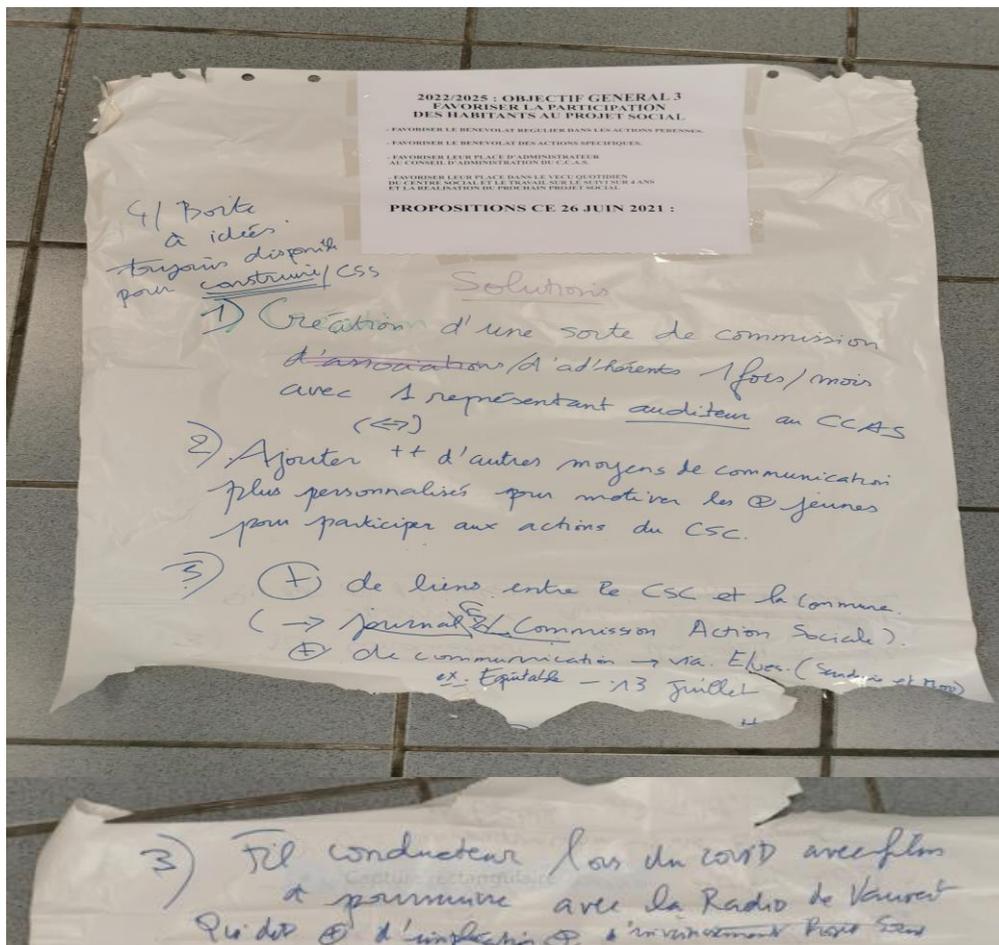
La réunion du 26 juin a permis de valider la continuation d'actions réalisées ces dernières années en demandant de les optimiser. Leurs détails ont été déjà été précisés dans la partie évaluation et ne sont donc pas repris dans ce chapitre :

- DEVELOPPER L'ACCUEIL DE STRUCTURES PORTANT DES PROJETS COLLECTIFS EN LIEN AVEC LES LOCAUX POSSIBLES, ET EN TENANT COMPTE D'UN EQUILIBRE ENTRE ADHERENTS DE VERGEZE ET ADHERENTS D'AUTRES COMMUNES.
- DEVELOPPER LEUR COMMUNICATION ET LEUR VISIBILITE COMMUNALE.
- DEVELOPPER LES ACTIONS EN COMMUN.
- DEVELOPPER LEUR PARTICIPATION A LA VIE DU CENTRE SOCIAL.

De plus, cette rencontre a suscité d'autres orientations :

- Améliorer les conditions techniques d'accueil des structures adhérentes, notamment le WIFI ; cela doit permettre aux structures de développer leurs activités.
- Il y a un responsable de structures adhérentes qui fait l'interface avec l'équipe sur les demandes régulières. Ce poste doit être renforcé et les rencontres avec les responsables doivent se développer, en insistant sur leur participation accrue dans la vie du Centre Social.
- Mettre en place des actions collectives mettant plus en lumière les structures artistiques (journées portes ouvertes, expositions, spectacle collectifs).

2.5. : OBJECTIF GENERAL 3 : FAVORISER LA PARTICIPATION DES HABITANTS AU PROJET SOCIAL



La question de la participation, récurrente dans beaucoup de Centres Sociaux, l'est également au Centre Social de Vergèze.

Cela concerne moins la participation concrète sur l'organisation, le déroulement et le suivi d'actions. Il y avait 60 bénévoles réguliers en 2019 dans les ateliers pérennes et d'autres occasionnels lors d'actions collectives conviviales (par exemple, soirée d'été) ou sur des thèmes spécifiques (par exemple journée des droits des femmes en mars).

Cela concerne plus les réunions d'élaboration, de suivi et d'évaluation du Projet Social en lui-même pendant les quatre années de son déroulement.

Globalement, il est avancé que « le Centre Social n'appartient à personne ou alors à tout le monde. Que chacun en est donc un peu responsable, et que donc, chacun doit ou peut en être un acteur »

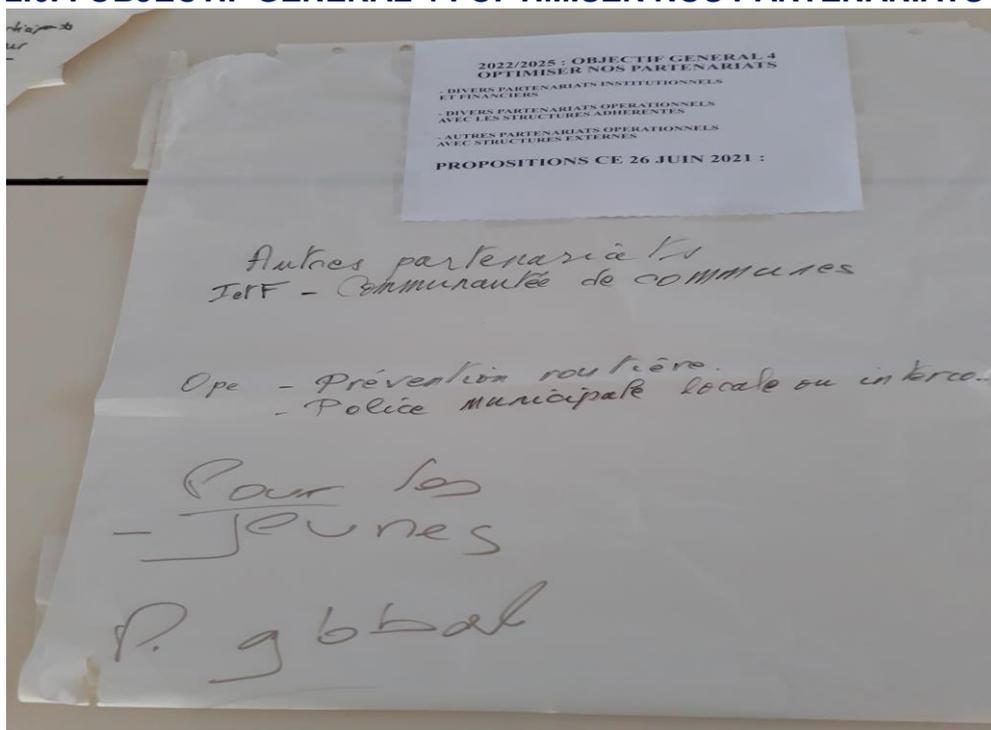
La réunion du 26 juin a mis en lumière une participation à améliorer. Cela demande donc de continuer les actions réalisées ces dernières années en les optimisant. Leurs détails ont été déjà été précisés dans la partie évaluation et ne sont donc pas repris dans ce chapitre :

- FAVORISER LE BENEVOLAT REGULIER DANS LES ACTIONS PERENNES.
- FAVORISER LE BENEVOLAT DES ACTIONS SPECIFIQUES.
- FAVORISER LEUR PLACE D'ADMINISTRATEUR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
- FAVORISER LEUR PLACE DANS LE VECU QUOTIDIEN DU CENTRE SOCIAL ET LE TRAVAIL SUR LE SUIVI SUR 4 ANS ET LA REALISATION DU PROCHAIN PROJET SOCIAL.

De plus, cette rencontre a suscité d'autres orientations :

- Créer et développer une commission permanente d'adhérents (en y associant aussi les responsables de structures adhérentes) sur le suivi de la réalisation du Projet Social. Un membre de cette commission pourrait, si cela est possible, être invité au Conseil d'Administration du C.C.A.S, pour directement porter une parole au sein de l'exécutif. Cette rencontre entre administrateurs et adhérents pourrait aussi se faire d'une manière plus informelle en dehors de l'instance du C.C.A.S.
- Les participants proposent d'ajouter d'autres formes de communication plus personnalisés pour les différentes tranches d'âges, notamment pour les jeunes (réseaux sociaux spécifiques, sms, etc.)
- L'exemple du film réalisé pendant la crise sanitaire de la covid-19 doit permettre de renouveler ce type d'action en favorisant la participation des habitants également dans des actions concrètes. Puis ensuite, il sera peut-être plus facile de solliciter ces habitants, de passer dans un domaine un peu moins concret du suivi et de l'évaluation du Projet Social sur les quatre ans. des actions

2.6. : OBJECTIF GENERAL 4 : OPTIMISER NOS PARTENARIATS



Dans son fonctionnement, ses actions, son budget, un Centre Social est d'une certaine façon, toujours la mise en œuvre d'un processus de partenariat :

- D'abord avec la CAF pour son agrément, avec le Conseil départemental dans des conventions spécifiques dans le Gard.
- Avec d'autres partenaires financeurs, dont la commune.
- Avec des partenaires opérationnels dans la réalisation des actions.
- Avec aussi les structures adhérentes dans des actions spécifiques.

Ainsi, dans le Centre Social de Vergèze, le partenariat a toujours été un objectif à part entière et pas seulement un moyen de réaliser des actions. Cela peut générer des connaissances mutuelles et des confiances sur le fond des projets et des valeurs partagées, susceptibles de mieux favoriser le succès des actions organisées ensemble.

Cela peut être résumé dans la formule :

« Optimiser le lien entre les acteurs du Centre Social, c'est se donner plus de chances pour la réussite des actions.

Et donc, au-delà, dans le mieux vivre-ensemble »

La réunion du 26 juin a permis de valider la continuation d'actions réalisées ces dernières années en demandant de les optimiser. Leurs détails ont été déjà été précisés dans la partie évaluation et ne sont donc pas repris dans ce chapitre :

- DIVERS PARTENARIATS INSTITUTIONNELS ET FINANCIERS (CAF, Conseil Départemental, commune)
- DIVERS PARTENARIATS OPERATIONNELS AVEC LES STRUCTURES ADHERENTES (spectacles, actions de sensibilisation, etc.)
- AUTRES PARTENARIATS OPERATIONNELS AVEC STRUCTURES EXTERNES (par exemple des ateliers de prévention avec la Croix Rouge, etc.)

De plus, cette rencontre a suscité d'autres orientations :

- Développer des partenariats en plus de Mus et de Codognan, avec d'autres communes de la Communauté des Communes.
- Créer des actions avec d'autres associations de la commune (par exemple, avec les structures sportives et culturelles sur des actions communales).
- Créer des partenariats avec d'autres organismes pouvant soutenir pédagogiquement et/ou financièrement d'autres actions (par exemple, pour les familles ou les jeunes dans le cadre d'Accueils Collectifs de Mineurs ou de jeunes majeurs).